

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D046/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 8 septembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2020

Nombre de membres	Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine , Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne
En exercice : 21	
Présents : 19	
Pouvoirs : 2	
Votants : 21	

Étaient absents : M. FEDERICI Michel, Mme HALBOUT Nicole

Pouvoirs : M. FEDERICI a donné pouvoir à Mme VAGNER ; Mme HALBOUT a donné pouvoir à Mme GOULLEY

Secrétaire de séance : Mme NADAUD Nadia

Objet : Constitution d'un Comité de Pilotage (COPIL) du C.I.A.S.

Monsieur le Président précise que le Comité de Pilotage est une instance de suivi des projets ayant pour missions de :

- Définir et/ou valider (dans le cadre d'une démarche participative) le calendrier de la démarche
- Définir et/ou valider (dans le cadre d'une démarche participative) les objectifs et les axes de progrès
- Définir la priorité et les échéances des actions à mener
- Suivre la mise en œuvre du programme d'actions, ainsi que l'évaluation de la démarche, et réorienter si besoin les actions
- Identifier les partenaires nécessaires qui vont appuyer la démarche et les plans d'actions
- Organiser la création de groupes de travail qui travailleront sur des thématiques choisies
- Valider les documents supports de la démarche (diagnostic, résultat des phases de concertation, programme d'actions, tableau de bord pour l'évaluation de la démarche)

La coordination pourra être pluridisciplinaire (chargé(e) de projets, chargé(e) de coopération conventions territoriales globales, chargé(e) de développement du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie) afin de permettre une cohérence des actions proposées en matière « d'action sociale » avec les enjeux sociaux, économiques et environnementaux de la collectivité.

Pour ce faire, le Comité de Pilotage (COFIL) chargé du suivi des projets est composé d'élus, d'agents ainsi que d'acteurs locaux, défini comme suit :

➤ Elus :

- Le Président et/ou la Vice-Présidente du C.I.A.S. (maître d'ouvrage)
- 5 administrateurs du C.I.A.S.
- 5 élus communautaires.

➤ Techniciens :

- La Directrice du C.I.A.S.
- Les agents des services du C.I.A.S (animation de la vie sociale, enfance-jeunesse, autonomie, insertion) et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (citoyenneté, mobilité...) en rapport avec le projet porté.

➤ Partenaires institutionnels et associatifs en lien avec les thématiques du projet.

Toutefois, la composition de ce comité n'est pas limitée et d'autres représentants d'instances, des élus communautaires en charges de différentes compétences ainsi que des habitants peuvent y être invités.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

↻ **La création d'un Comité de Pilotage (COFIL) en charge du suivi des projets comme suit :**

➤ Elus :

- Le Président et/ou la Vice-Présidente du C.I.A.S. (maître d'ouvrage)
- 5 administrateurs du C.I.A.S.
- 5 élus communautaires.

➤ Techniciens :

- La Directrice du C.I.A.S.
- Les agents des services du C.I.A.S (animation de la vie sociale, enfance-jeunesse, autonomie, insertion) et de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (citoyenneté, mobilité...) en rapport avec le projet porté.

➤ Partenaires institutionnels et associatifs en lien avec les thématiques du projet.

➤ L'ouverture à d'autres représentants d'instances, élus communautaires, habitants en lien avec le projet porté

↻ **De procéder à l'élection des 5 administrateurs du C.I.A.S. au scrutin uninominal à la majorité relative.**

Monsieur le Président invite les membres du conseil d'administration à faire acte de candidature au titre des 5 sièges dévolus aux administrateurs du C.I.A.S.

Se portent candidats :

- M. BOULAYE Guillaume
- Mme GARNIER Laëtitia
- Mme GOULLEY Martine
- M. LAHRECH Ahmed
- Mme TELLIER Gaëlle

Résultats du vote au scrutin ordinaire

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés
19	2	21	0	21

Résultats par candidat	Pour	Contre
M. BOULAYE Guillaume	21	0
Mme GARNIER Laëtitia	21	0
Mme GOULLEY Martine	21	0
M. LAHRECH Ahmed	21	0
Mme TELLIER Gaëlle	21	0

Sont élus membres du COPIL au titre des 5 administrateurs représentant le conseil d'administration :

- M. BOULAYE Guillaume
- Mme GARNIER Laëtitia
- Mme GOULLEY Martine
- M. LAHRECH Ahmed
- Mme TELLIER Gaëlle

↪ **De dire qu'un appel à candidatures sera adressé aux délégués communautaires et qu'à réception des candidatures, Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente désigneront 5 conseillers communautaires pour compléter le collège des élus.**

↪ **La délibération complétée des élus communautaires désignés lui sera présentée afin qu'il puisse acter la composition du comité de pilotage.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20200908-20D046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020